Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260507-2026_23A-DE

MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 07 mai 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-23 : PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES (école privée Saint-Joseph)

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 00

L'an deux mille vingt-six, le septième jour du mois de mai 2026 à vingt heure et zéro minute, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 10 Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire**, Patrick RENAULT, Delphine France, Yannick BROSSAS **Adjoints**, Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, Annabelle NEVOT, **conseillers**

04 Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :

Cyril HUCHET donne pouvoir à Jean-Pierre HUCHET
Patricia LEBARBIER donne pouvoir à Virginie FRANCOIS
Luc REBOURS donne pouvoir à Delphine France
Stéphanie DURAND donne pouvoir à Myriam RENAULT

01 Conseiller municipal était absent
Virginie FRANCOIS
Secrétaire de séance : Delphine France

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le 30 avril 2026

Madame le Maire propose à l'assemblée de verser une participation aux frais de « Voyage scolaire » aux parents des enfants de Pléboulle scolarisés à l'école privée Saint-Joseph de MATIGNON :

- Sept enfants scolarisés à l'école privée Saint-Joseph de MATIGNON ont participé à un voyage du 27 avril au 30 avril 2026. Le coût total du séjour s'élève à 315,00 €. Une participation de 100,00 € a été accordée par l'association des parents d'élèves de l'école. Le reste à charge pour les familles est donc de 215,00 €

Il est proposé de verser une aide correspondant à 30% du reste à charge, avec un maximum de 100,00 € par enfant, soit un montant de 64,50 € par enfant.

Voir le détail dans le tableau ci-dessous.

Ecole saint-Joseph MATIGNON

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5	Enfant 6	Enfant 7
cout du voyage	315.00 €	315.00 €	315.00 €	315.00 €	315.00 €	315.00 €	315.00 €
participation APE	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Reste à charge	**215.00 €**	**215.00 €**	**215.00 €**	**215.00 €**	**215.00 €**	**215.00 €**	**215.00 €**
30% du rac-Max 100	**64.50 €**	**64.50 €**	**64.50 €**	**64.50 €**	**64.50 €**	**64.50 €**	**64.50 €**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260507-2026_23A-DE

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** de verser la somme de **64.50 € (par enfant)** de participation aux voyages scolaires et classes découverte aux enfants qui en ont fait la demande,
- **CHARGE** à madame le Maire d'imputer la dépense sur le budget de la commune au compte 6574.

Le secrétaire de séance Delphine FRANCE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 07 mai 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL